



Assemblée générale

Soixante-dixième session

36^e séance plénière

Lundi 19 octobre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Aboulatta (Égypte),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 9 et 15 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

**Rapport du Conseil économique et social pour
2015 (A/70/3)**

Note du Secrétaire général (A/70/140)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des
textes issus des grandes conférences et réunions au
sommet organisées par les Nations Unies dans les
domaines économique et social et dans les domaines
connexes**

Le Président par intérim (parle en anglais) :
S'agissant du point 9 de l'ordre du jour, je voudrais rappeler que, conformément aux dispositions de la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre, que le point 9 de l'ordre du jour serait intégralement examiné en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être traités par la Cinquième Commission.

Toujours à la même séance, l'Assemblée a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 de l'ordre du jour soit examiné intégralement en séance plénière, les

parties pertinentes du chapitre I du rapport (A/70/3) ayant trait aux points déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par les commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le point 15 de l'ordre du jour, les membres se souviendront qu'en application de la résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, le chapitre du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Oh Joon, qui présentera le rapport du Conseil.

M. Oh Joon (République de Corée), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Conseil économique et social pour 2015 à l'Assemblée générale (A/70/3). 2015 a été une année très productive et importante pour les travaux du Conseil économique et social, jetant des bases solides pour sa session de 2015.

Avant de relever certains des résultats et messages clefs de la session de 2015, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale pour le succès remarquable remporté par le Sommet pour le développement durable, qui s'est tenu le mois dernier, et pour l'adoption du Programme de développement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-32051(F)



Document adapté

Merci de recycler



durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nos organes et forums intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale, le système du Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, devront collaborer étroitement pour appuyer la mise en œuvre du nouveau Programme.

Un préalable important à la réalisation des objectifs de développement durable est la nécessité pour les États Membres de formuler des politiques intégrées qui favorisent un examen équilibré des questions économiques, sociales et environnementales, en créant des synergies entre de multiples secteurs. Le Conseil économique et social est déterminé à aider les États Membres dans cet effort d'intégration des politiques et dans la mise en œuvre du Programme 2030. Je peux assurer les États Membres que l'ensemble du système du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et régionales, les comités et les groupes d'experts, est mobilisé pour parvenir à cette fin.

Dans le cadre de notre session de 2015, le Conseil a continué d'appuyer la transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le biais de son thème principal : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ». Nous nous sommes fondés sur l'expérience de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a montré que le meilleur moyen de traduire les objectifs de développement en résultats consiste à les appuyer par des politiques globales et intégrées. Dans cet ordre d'idées, je voudrais mettre l'accent sur quatre messages clefs de la session de 2015 du Conseil économique et social.

Premièrement, la complexité croissante des défis de développement exige des réponses politiques coordonnées et intégrées. Cela suppose non seulement d'approfondir la coopération aux échelles nationale, régionale et internationale, mais également de renforcer l'intégration dans les trois dimensions du développement durable. Deuxièmement, des institutions solides, capables de s'adapter et inclusives à tous les niveaux sont des éléments nécessaires à une amélioration de la coordination et de l'intégration. Troisièmement, la réalisation du partenariat mondial pour le développement durable est indispensable pour répondre aux exigences du nouveau Programme. Ce partenariat mondial doit

s'appuyer sur une compréhension claire des rôles et des responsabilités de tous les partenaires nationaux et internationaux, publics comme privés. Enfin, un processus de suivi efficace et sans exclusive pour assurer une mise en œuvre intégrale sera essentiel à la réussite du Programme 2030. Les données empiriques et l'utilisation de statistiques doivent appuyer les activités de suivi et d'évaluation.

Durant son cycle de 2015, le Conseil a diligemment mis en œuvre les réformes découlant de son renforcement par l'Assemblée générale, abordé un large éventail de thèmes et réuni différents acteurs de développement en convoquant un dialogue prospectif sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et l'état de préparation de ses activités opérationnelles; en appliquant l'intégration des trois dimensions du développement durable à la création d'emplois et à un travail décent; en promouvant le financement du développement; en renforçant la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies; en procédant à un examen de son thème principal, notamment par le biais d'exposés nationaux volontaires sur la manière d'assurer la transition vers les objectifs de développement durable; en examinant le rôle et les caractéristiques des partenariats multipartites pour la mise en œuvre du Programme 2030; et en intégrant les points de vue des jeunes dans le dialogue international sur le développement.

Je me félicite tout particulièrement que nos travaux se soient conclus par le débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social, qui comprenait une réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Cette réunion a apporté d'importantes contributions aux efforts que nous déployons collectivement pour assurer le passage au Programme 2030. La deuxième réunion du Forum, tenue sous les auspices du Conseil, a confirmé le rôle du Forum en tant que plate-forme de dialogue et d'orientation politique, et ses débats ont fait avancer notre vision pour ledit Forum au-delà de 2015.

Je voudrais également saluer la contribution inestimable de tout le système du Conseil économique et social. La participation à haut niveau du Conseil à l'élaboration du nouveau Programme a été possible en raison de la coordination croissante entre ses éléments constitutifs, à savoir les commissions techniques et régionales, les comités et les groupes d'experts.

La session de 2016 sera d'une importance cruciale pour le Conseil économique et social, tandis que nous assumerons le rôle de chef de file dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 au niveau mondial. Le forum du Conseil économique et social sur le financement du suivi et de l'examen du développement, mandaté par le Programme d'Action d'Addis-Abeba, sera convoqué pour la première fois au cours de cette session. Il comprendra une réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le thème annuel de 2016, « Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris », témoigne de la volonté du Conseil de s'attaquer à la tâche difficile qui nous attend. Nous sommes prêts à mettre notre appui fonctionnel et organisationnel au service du développement durable. Le Conseil veillera à ce que le Forum politique de haut niveau et tous les débats et séances de la session de 2016 produisent de précieuses contributions à l'appui de cette tâche. L'ensemble du système du Conseil économique et social servira de plate-forme harmonisée, cohérente et efficace pour l'obtention de résultats concrets en faveur des peuples et de la planète. Au nom du Bureau du Conseil économique et social, je voudrais exprimer ma gratitude aux États Membres et au système des Nations Unies pour le développement pour leur collaboration et leur appui énergiques. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette collaboration et cette concertation durant la session de 2016.

M. Mandaviya (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée générale à l'occasion historique du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, laquelle incarne la foi de l'humanité dans le dialogue et non dans la guerre, dans le progrès collectif et non dans les gains individuels. Alors qu'elle célèbre son soixante-dixième anniversaire, son credo fondateur - maintenir la paix et de la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales, favoriser le progrès social, instaurer de meilleures conditions de vie pour tous et promouvoir les droits de l'homme - reste plus pertinent que jamais.

L'Inde attache une grande importance à l'activité du Conseil économique et social. Le Conseil joue un rôle important en tant qu'organe principal chargé

de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations sur les questions relatives au développement socioéconomique. En cette période de transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), modèle novateur d'action sur les trois dimensions que sont la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, il est encore plus important que le Conseil économique et social s'acquitte efficacement de ses fonctions. Il importera aussi que le Conseil économique et social retrouve une deuxième jeunesse, privilégie l'action, soit plus pertinent dans l'élaboration des politiques et plus réactif pour ce qui est du nouveau Programme de développement.

Nous apprécions le rapport du Conseil économique et social pour 2015 (A/70/3). Le rapport énumère utilement les activités du Conseil au cours de la période considérée. Nous félicitons le Président et le Bureau sortants d'avoir présidé à ces activités. Je voudrais remercier le Représentant permanent de la République de Corée d'avoir assumé la présidence du Conseil économique et social, et nous l'assurons, ainsi que son Bureau, de notre appui indéfectible dans l'accomplissement de sa mission.

Entre autres débats importants organisés par le Conseil économique et social au cours de la précédente session, il y eu le dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations pour le développement – un débat rendu encore plus d'actualité par le nouveau Programme de développement durable. Nous saluons les efforts faits par le Représentant permanent de la Colombie dans la gestion de ce dialogue et nous souhaitons la bienvenue à la Représentante permanente de l'Argentine, qui prend le relais à la tête de ce dialogue cette année.

Comme le Premier Ministre de l'Inde, S. E. M. Narendra Modi, l'a souligné dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale cette année,

« le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) est noble, et ses objectifs sont tout aussi globaux. Il accorde la priorité aux problèmes qui ont persisté tout au long de ces dernières décennies et reflète l'évolution de notre compréhension des questions sociale, économique et environnementale »(A/70 PV.4, p. 19).

L'Inde a contribué de façon essentielle et active au processus qui a mené à l'adoption du nouveau Programme, avec un ensemble d'objectifs de développement durable clefs. La voix de l'Inde dans les négociations aura été celle de tous les pays en développement. Nous attendons maintenant avec impatience de travailler étroitement avec toutes les délégations pour faire en sorte que le Programme 2030 soit appliqué dans sa lettre et dans son esprit. En s'attelant à la réalisation de cet objectif, le Conseil économique et social et le Forum politique de haut-niveau joueront un rôle central. Nous espérons que le Conseil économique et social traitera les défis du développement durable, vus à travers le prisme de l'éradication de la pauvreté, comme notre objectif central et principal. L'élimination de la faim à l'horizon 2030, ce qui suppose la fourniture des services de base aux fins d'une existence digne – comme la nourriture, l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, la bonne santé, l'alphabétisation, les transports et un toit – est à juste titre au cœur du Programme 2030.

Nous espérons aussi que le conseil économique et social accordera la priorité à la réalisation d'une croissance économique robuste et inclusive dans les pays en développement, et que pour cela il renforcera le partenariat entre les pays développés et en développement afin de le rendre plus significatif. Nous espérons en outre que le Conseil traitera de toute urgence de la question de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, en mettant l'accent sur la réforme des modèles de consommation non viables dans les pays développés et en fournissant un appui financier et technologique renforcé aux pays en développement qui engagent progressivement leurs économies dans une voie plus durable.

Le maintien par l'Inde d'une croissance économique robuste aux fins de l'éradication de la pauvreté contribuera pour une grande part à la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde. Un tel processus peut être partagé avec d'autres pays en développement afin de leur permettre de réaliser le développement durable. L'Inde est pleinement déterminée à garantir une vie digne à toute sa population. À cette fin, le Gouvernement du Premier Ministre Modi redouble d'efforts pour placer de nouveau l'Inde sur une trajectoire de croissance forte, promouvoir le développement d'une industrie génératrice d'emplois – notamment grâce au développement rapide des compétences de notre jeunesse – l'inclusion financière, la protection et le bien-être des filles, la

modernisation de l'agriculture et une action massive pour améliorer l'assainissement.

Parallèlement, en Inde, nous savons bien que la quête de la croissance économique et du développement ne saurait suivre les formules habituelles. Bien que nous n'ayons pas contribué au problème des changements climatiques, l'Inde tient absolument à être partie à la solution; laquelle solution se trouve dans la poursuite de politiques qui, plutôt que de mimer aveuglément le modèle de développement qui a mené l'humanité à entrer en conflit avec la nature, favorisent une relation plus holistique entre croissance et environnement.

Le Premier Ministre Modi s'est efforcé de le faire en tenant compte des valeurs d'harmonie avec la nature défendues par notre civilisation, c'est-à-dire en considérant que la nature est un partenaire, et non pas un adversaire. Le Premier Ministre a parlé de parvenir au même niveau de développement, de prospérité et de bien-être sans suivre la voie d'une consommation irresponsable. Il est convaincu que cela ne signifie pas forcément que nos économies en pâtiront. Au contraire, leur nature sera différente.

Le sérieux avec lequel l'Inde s'efforce d'assurer la viabilité environnementale de notre croissance est démontré par les objectifs que notre pays a arrêtés : l'ajout de 175 gigawatts d'énergie propre et renouvelable à notre bouquet énergétique; la réduction de 35 % d'ici à 2030 de l'intensité énergétique de notre produit intérieur brut; la production de 40 % de l'électricité à partir de sources non fossiles; et la création d'un nouveau puits de carbone forestier qui absorbera entre 2,5 et 3 milliards de tonnes de concentration équivalente de dioxyde de carbone.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Inde aux travaux du Conseil économique et social et sa volonté d'y participer de manière active et constructive au cours des prochains mois.

M^{me} AlGharabally (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation tenait énormément à participer au présent débat consacré à l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir le rapport du Conseil économique et social (A/70/3) dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je remercie également les États membres du Conseil économique et social de leurs efforts et de leurs contributions. Ils ont travaillé aux côtés de mon pays en vue de lever les principaux obstacles aux contributions

efficaces du Conseil et aux remarquables activités qu'il a menées tout au long de la dernière session.

Je félicite M^{me} Thoraya Ahmed Obaid, de l'Arabie saoudite, d'avoir obtenu le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2015 qui reconnaît le dévouement exceptionnel dont elle a fait montre pour faire mieux connaître les questions relatives à la population. Je me dois également de saluer à cette occasion l'organisation kényane African Population and Health Research Center pour les efforts déployés pendant 20 ans sur des recherches relatives à la population, à la santé et à l'éducation.

Nous saluons également la résolution 61/16 visant à renforcer le Conseil économique et social. Les mesures et procédures adoptées peuvent permettre de consolider le rôle du Conseil en tant que mécanisme central de coordination des activités du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, et de supervision des organes subsidiaires chargés des questions économiques, sociales et environnementales, et ce, afin de promouvoir les travaux du Conseil, pour qu'il puisse s'acquitter des tâches et des responsabilités qui lui ont été confiées. À cet égard, je tiens à signaler que le mandat de l'État du Koweït en tant que membre du Conseil économique et social prendra fin en décembre. Ayant foi dans le rôle joué par le Conseil économique et social, ses organes subsidiaires et ses organes connexes, je remercie et salue tous les États de leur appui à l'État du Koweït, qui a été élu membre de la Commission de la condition de la femme pour un mandat de quatre ans à compter de 2016, en complément des efforts que mon pays déploie dans ce domaine.

L'ensemble de la communauté internationale doit faire face à des obstacles et à des défis. Ces 15 dernières années, le monde a connu des crises qui se sont manifestées par l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et la hausse de la température, ce qui a amené les États Membres à adopter les 17 objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Ces objectifs représentent une feuille de route visant à redonner de l'espoir et à signaler une détermination nouvelle à agir. Cela nous oblige à faire plus que jamais preuve de cohésion et à appuyer les travaux du Conseil économique et social, principal mécanisme international chargé d'assurer le développement économique et social. Grâce à lui, nous pouvons offrir une vie digne en garantissant avant tout le bonheur, le bien-être des peuples et l'amélioration de leur niveau de vie en éliminant la pauvreté d'ici à 2030. Il

s'agit d'un des piliers clefs des valeurs fondamentales de l'ONU dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

À cet égard, je tiens à signaler que l'étape suivante sera difficile et exige que chacun d'entre nous intensifie ses efforts afin d'atteindre les résultats fixés au Sommet de 2015 sur le développement durable, réaliser les 17 objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions et s'attaquer au phénomène des changements climatiques. Nous espérons qu'il sera possible de renforcer et de développer le partenariat entre le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale. Il importe également d'améliorer les moyens d'évaluation et de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de l'ONU, par le biais du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunit sous les auspices du Conseil économique et social.

Outre le fait de siéger au Conseil économique et social, l'État du Koweït a veillé à assumer ses responsabilités régionales et internationales en vue d'atteindre les objectifs de développement et de s'attaquer de manière plus intense aux problèmes de développement de manière positive et efficace. Ces dernières années, mon pays a ainsi accueilli plusieurs conférences de haut niveau concernant les domaines économique et humanitaire et le développement. Mon pays a également lancé de nombreuses initiatives afin de renforcer le partenariat et la coopération dans les domaines du développement et des questions humanitaires. Le Koweït n'a épargné aucun effort pour fournir des aides au développement aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans le cadre de ses diverses institutions, notamment le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, en accordant des prêts et des subventions à des conditions de faveur pour la mise en place de projets d'infrastructures dans les pays en développement. Ces dernières années, mon pays a continué de fournir des aides au développement représentant 1,4 % du produit intérieur brut, soit plus du double de la part convenue au niveau international.

L'État du Koweït s'est attaché à appuyer les efforts axés sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté et à tirer parti du réservoir mondial de connaissances, de compétences et d'expériences constitué par l'ONU afin de dégager les questions essentielles, les dimensions globales et les priorités

stratégiques dans les domaines économique, social et environnemental.

Enfin, l'État du Koweït est pleinement déterminé à suivre les rapports et les politiques issus du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires. Mon pays accorde également une importance particulière aux activités du Conseil qui contribuent à renforcer la coopération économique dans le but d'accélérer le développement et d'atteindre ainsi les objectifs auxquels nous aspirons tous, tout particulièrement l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies dangereuses et infectieuses, et la réalisation du développement durable. De même, l'État du Koweït n'épargne aucun effort pour appuyer et soutenir les travaux des organismes régionaux et internationaux œuvrant dans le domaine du développement afin de leur permettre d'exécuter leurs tâches et de poursuivre leurs efforts visant à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement durable.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite du rapport annuel du Conseil économique et social pour 2015 (A/70/3) et remercie l'Ambassadeur Oh Joon, Représentant permanent de la République de Corée et Président du Conseil économique et social, ainsi que l'Ambassadeur Sajdik, qui a présidé le Conseil au cours du premier semestre de 2015, pour l'efficacité avec laquelle ils en ont conduit les travaux. Je tiens également à mettre en avant le travail réalisé par les autres membres du Bureau, de même que l'appui apporté par le Secrétariat.

Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, il est manifeste que le Conseil économique et social joue un rôle plus important que jamais. Celui-ci est devenu une plateforme de coordination des activités de développement aux niveaux mondial, régional et national. Les discussions qui se sont déroulées au cours des principaux processus de négociation de cette année ont montré que la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement porteur de transformation ne pourra se faire que grâce à de véritables partenariats avec les divers acteurs du développement. À cet égard, le Conseil économique et social dispose des connaissances, de l'expérience et de la force nécessaires pour y parvenir du fait de sa coopération avec les organes subsidiaires, et notamment avec les commissions régionales.

L'universalité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 signifie qu'il s'applique à tous les pays et constitue en outre la reconnaissance de l'interdépendance grandissante du monde actuel. Un autre principe se trouve pourtant au cœur de ce programme, à savoir celui de l'intégration, qui est également la clef de voûte des travaux du système du Conseil économique et social, tant au niveau de l'analyse que de la mise en œuvre des politiques.

À ce propos, je voudrais remercier tout particulièrement la Représentante permanente de la Colombie, l'Ambassadrice Mejía Vélez, ainsi que l'équipe de la Mission colombienne, et saluer le travail qu'ils ont accompli dans la gestion de la première phase du dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement. Mon pays, en sa qualité de Vice-Président du Conseil économique et social, s'occupe du débat sur les activités opérationnelles de développement et, partant, de la deuxième phase du dialogue. Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies pour le développement doit s'adapter afin d'améliorer l'appui apporté à la mise en œuvre du nouveau Programme. De même, pour que le système des Nations Unies puisse se positionner correctement à long terme, il est nécessaire d'exécuter à l'échelle du système les mandats figurant dans la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des politiques.

Le dialogue s'est avéré une excellente occasion de mener des débats techniques, utiles et ouverts à l'échelle de tout le système. Les bases avaient déjà été établies sous la présidence de l'Ambassadrice Mejía Vélez. Or, dans la deuxième phase, que nous sommes sur le point d'entamer, nous devons transformer tous ces concepts en recommandations concrètes pour aboutir à une ambitieuse résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des politiques avant la fin de l'année 2016, dans le but d'adapter le système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer l'appui apporté à la mise en œuvre du nouveau Programme.

Pour terminer, je tiens à signaler que nous sommes convaincus que le Conseil économique et social est l'organe intergouvernemental le plus important pour la réalisation de deux grands objectifs qui sont intimement liés, à savoir l'élimination de la pauvreté et la réalisation de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. En tant que membre du Bureau du Conseil économique et

social, l'Argentine continuera de s'employer à faire en sorte que le Conseil puisse mener à bien ses travaux avec efficacité.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la République de Corée d'avoir présenté l'excellent rapport du Conseil économique et social (A/70/3).

L'Égypte attache une importance particulière à l'application et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et ce du fait de leur contribution à la mise en place d'un programme de travail international sur le développement durable fondé sur l'ouverture, le respect et la solidarité. Toutefois, malgré tous les efforts réalisés au cours des dernières décennies dans le domaine du développement durable, une part importante des décisions et textes issus des grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social ne jouissent toujours pas du niveau d'application auquel nous aspirons.

L'Assemblée générale a toujours fait progresser l'élimination de la pauvreté et d'autres questions relatives au développement grâce aux conférences et réunions au sommet organisées dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Ces conférences et réunions au sommet ont conduit à l'émergence d'un consensus mondial sur une vision commune du développement durable, ayant abouti tout récemment à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme 2030, qui constitue une plateforme supplémentaire pour relancer les synergies entre les divers textes issus des conférences et réunions au sommet, réaffirme que l'allocation de ressources à la mise en place de politiques nationales et internationales ainsi qu'au suivi et à l'application intégrés est une condition *sine qua non* pour parvenir au développement durable. À cet égard, je voudrais faire part des réflexions suivantes.

Premièrement, l'absence d'un engagement clair à fournir les moyens de mise en œuvre et les fonds convenus à l'échelle internationale, notamment pour les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, reste un obstacle majeur à la réalisation du développement durable. La récente tendance à la baisse des promesses d'aide publique au

développement et le déclin constant des fonds alloués au budget-programme en faveur d'un financement volontaire ne font qu'accroître l'absence de prévisibilité dans le financement du développement durable. De plus, cela va à l'encontre de l'esprit des principaux documents issus des conférences et réunions au sommet de l'ONU, qui mettent l'accent sur les principes de l'appropriation nationale, de la souveraineté et de la marge de manœuvre décisionnelle des pays. De ce fait, les efforts entrepris par les pays en développement pour parvenir au développement durable continuent d'accuser un déficit des moyens de mise en œuvre nécessaires, et ne bénéficient pas d'un climat international favorable. Il faut accroître la quantité et la qualité de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement, renforcer les initiatives internationales visant à réduire la dette et trouver une formule pour corriger le déséquilibre au sein du système commercial international.

Deuxièmement, même si les mécanismes d'application, de suivi et de coordination de ces documents finaux existent déjà au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, la volonté politique d'en garantir la mise en œuvre à tous les niveaux, y compris international, est encore difficile à trouver. En effet, insister de façon exagérée sur la mise en œuvre au niveau national dans les pays en développement, tout en omettant de mettre l'accent sur l'exécution d'engagements similaires par les pays développés ou bien à l'échelle internationale, finit par nuire à l'universalité de ces textes et à leur objectif.

Troisièmement, nous insistons sur le fait qu'il importe de veiller à étayer les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de fournir la direction et l'orientation politiques nécessaires à la mise en œuvre de l'ambitieux Programme 2030, de promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable à tous les niveaux et de veiller à l'application et au suivi de toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique, social et environnemental, y compris des moyens de mise en œuvre.

Quatrièmement, à la lumière de tout ce qui précède, le suivi coordonné des décisions intégrées découlant des sommets et conférences appelle à une amélioration de la performance de l'Organisation et de l'efficacité des services fournis dans ce cadre en utilisant au maximum les ressources disponibles. À ce titre, l'établissement de nouveaux mandats ou le remplacement des mécanismes

et des examens de suivi par des processus déjà en place doivent se faire avec prudence.

Je dirai enfin, et en guise de conclusion, qu'il est d'une importance cruciale de préserver la crédibilité dans la manière dont l'Assemblée générale et le Conseil économique et social traitent des défis de développement internationaux en garantissant l'application fidèle, le suivi efficace et le respect des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Cela pourrait être assuré par une mise en œuvre coordonnée et efficace; à défaut, une mise en œuvre qui ne serait pas universelle aboutirait à terme à l'érosion de la crédibilité des mesures internationales concertées dans le domaine du développement durable, ce qui nuirait au rôle de l'ONU – une possibilité que nous tenons tous à éviter, et que nous avons les moyens d'éviter.

M. Shava (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Oh Joon, de son exposé riche d'informations concernant le rapport du Conseil pour 2015 (A/70/3).

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) exige une réponse intégrée, coordonnée et universelle. Le nouveau Programme affiche donc de très hautes ambitions et lance un défi sensiblement plus ardu en matière de mise en œuvre que le programme relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement qui l'ont précédé. Si l'élimination de la pauvreté reste au cœur du nouveau Programme, ainsi que la promotion du développement durable, d'autres difficultés critiques – notamment celles qui résultent des changements climatiques, de l'urbanisation et d'une interdépendance croissante – ont gagné en importance. Des interdépendances et des liens forts unissent également les nouveaux objectifs de développement durable et les cibles y relatives. Par exemple, les objectifs portant sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, et sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre sont hautement intégrés et interdépendants.

Par conséquent, tout en saluant le rapport fait par le Conseil économique et social à l'Assemblée générale, nous voudrions souligner le rôle important que jouent le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies

pour s'attaquer à ces relations croisées, ainsi que la question de l'intégration et de la coordination des mesures à prendre. Le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau joueront un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau mondial. L'on ne saurait trop insister sur le besoin de revitaliser le partenariat mondial, et le dialogue avec les institutions financières et commerciales internationales devra contribuer à l'élaboration de mécanismes pratiques visant à mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Nous espérons que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale contribuera aux mesures visant à lutter contre les flux financiers illicites, qui entraînent une perte significative de ressources pour les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs. Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation, le Mécanisme de facilitation des technologies et la nouvelle instance mondiale dédiée aux infrastructures doivent être opérationnalisés. Il sera donc impératif que le Conseil économique et social détermine comment il va s'acquitter de son important mandat de suivi à l'avenir. Régler ces questions permettra de définir certains des changements requis à tous les niveaux pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de passer des engagements aux résultats.

Au regard des questions que nous venons de mettre en exergue, le thème du Conseil économique et social pour 2016, « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements », est opportun et adapté. Tous les pays devront donc œuvrer de concert et communiquer régulièrement les progrès accomplis en matière d'application, en particulier par le biais de rapports volontaires auprès du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Nous entrevoyons un rôle important pour l'ONU s'agissant de la promotion, de la mise en œuvre et de la facilitation du suivi du Programme aux niveaux national, régional et mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social contenu dans le document A/70/3?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 9 et 15 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réunion particulière axée sur le développement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
J'ai été informé qu'aucun État Membre n'a demandé à prendre la parole au titre de cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.